

Charte des équipes Freinet

Tiré de <http://ecolesdifferentes.free.fr/ICEMPLATEF.html>

Préambule : Les équipes Freinet préconisent la continuité de l'éducation pour tous, de la maternelle à l'université.

Dans cette perspective elles choisissent d'employer, d'un bout à l'autre de ce document, le terme générique d'école.

Principes pédagogiques et politiques

Une société de justice, de fraternité, de liberté a besoin de personnes responsables, autonomes, capables de critiques sur le monde dans lequel elles vivent pour le faire évoluer selon les finalités de la Charte de l'Ecole Moderne.

Les équipes Freinet s'inscrivent dans le cadre de l'Ecole laïque et du service public de l'éducation. Les écoles/établissements qui les accueillent bénéficient des mêmes moyens financiers et conditions de fréquentation que tous les autres (financements, sectorisation...).

De la sorte, les équipes se donnent entre autres buts la diffusion et la transférabilité de leurs pratiques et fonctionnements.

Visant la réussite et l'épanouissement de tous les enfants, elles portent cependant une attention particulière aux publics dont le système scolaire est culturellement distant. En ce sens, l'hétérogénéité sociale constitue une nécessité.

Les équipes Freinet défendent les petites structures scolaires et cherchent à constituer des écoles à taille humaine, dans un cadre architectural adapté.

Dans cette optique, l'école doit pour réussir:

- reconnaître l'enfant comme une personne
- respecter le rythme de travail de chacun, son originalité et tous les aspects de sa personnalité et son vécu social et culturel
- être ouverte sur la vie
- donner à chaque enfant la place et la reconnaissance dont il a besoin pour se développer.
- favoriser l'autonomie, développer le sens critique, permettre une réelle prise de responsabilités
- favoriser l'apprentissage de la liberté au sein d'un groupe

- avoir le souci des démarches d'apprentissages et de l'acquisition des connaissances dans l'esprit de la méthode naturelle et du tâtonnement expérimental.

- Offrir l'accès aux différents savoirs dans le cadre d'une éducation globale, polytechnique, sans hiérarchie des disciplines.

Une école centrée sur l'enfant pour :

- le respect de l'enfant, de ses spécificités et de son rythme, en cohérence avec les cycles d'apprentissage.

- le développement de sa personnalité, de ses potentialités.

- l'apprentissage de la liberté.

La Pédagogie Freinet tend vers la mise en œuvre de :

- la méthode naturelle et le tâtonnement expérimental.

- l'expression libre et la création par la pratique et la valorisation de tous les langages : oral, écrit, artistique, mathématique ou corporel.

- la communication (en réseaux internes et externes).

- la pratique de la citoyenneté par une vie coopérative (propositions, choix, projets, décisions, bilans, droits et devoirs, Conseil d'enfants).

- la prise en compte de l'environnement.

- l'individualisation du travail.

Une école qui permette à chacun de construire ses apprentissages par :

- une personnalisation des apprentissages à l'aide d'outils et d'une organisation appropriée du temps et de l'espace.

- une construction des connaissances en interaction avec les pairs et les adultes.

- une évaluation formative et socialisée.

Ce projet éducatif se réalise pour nous à travers la Pédagogie Freinet :

- Pédagogie pratiquée par des équipes coopératives d'enseignants au sein d'écoles de collèges et de lycées publics.

- Pédagogie ouverte aux recherches relatives à l'Education.
- Pédagogie qui met en œuvre la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Ce projet éducatif reconnaît à chaque personne partageant la vie de l'école un statut spécifique :

Statut des enfants :

- Acteurs de leurs apprentissages
- Co-responsables de la vie du groupe et de l'école, du collège et du lycée.

Statut de l'équipe éducative :

- L'équipe pédagogique (enseignant(e)s) est garante du projet spécifique de l'école/établissement et de sa mise en œuvre.

Elle se réunit régulièrement .

- L'équipe élargie aux autres personnes (enfants et adultes) partageant la vie de l'école se réunit régulièrement dans un souci de cohérence et de sécurité des enfants : c'est le Conseil coopératif.

Le rôle de chacun(e) sera ici bien défini en fonction de sa spécificité.

Notre visée reste la prise en compte de l'enfant dans sa globalité et sa singularité.

Cette continuité éducative installe durablement et pour chacun des " techniques de vie "

Règlement intérieur type

Le règlement intérieur des écoles/établissements Freinet se réfère à la réglementation en vigueur à laquelle sont soumis les établissements d'enseignement public.

Il comporte des spécificités propres au fonctionnement coopératif des écoles Freinet, en cohérence avec les textes réglementaires actuels et à venir, et dans le respect de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Il s'attache à mettre en oeuvre les libertés fondamentales reconnues à l'enfant par celle-ci tout en garantissant son droit à la sécurité et à la protection.

Il vise particulièrement à développer les conditions d'une circulation libre et responsable dans l'école.

Les Conseils d'enfants permettent à ces derniers, en coopération avec les enseignants de participer à la gestion démocratique du travail et de la vie de l'école par l'apprentissage vécu de la citoyenneté. Ils élaborent les règles de vie propres à l'école et à chaque classe.

La vie coopérative permet aux enfants de gérer les projets des classes et/ou de l'école.

La gestion coopérative de la direction dans les équipes Freinet

Principes de base

L'organisation et le fonctionnement des équipes se doivent d'être cohérents avec l'esprit coopératif défendu par la Pédagogie Freinet.

La gestion coopérative de la direction offre une alternative performante au mode de direction traditionnel.

Organisation - Fonctionnement

Décharge de direction

Quand elle existe, le temps de décharge de direction est à discrétion de l'équipe pédagogique et non du seul directeur. Chaque équipe doit pouvoir en user coopérativement, en fonction des tâches de chacun(e) ou des responsabilités respectives dans les projets en cours.

Temps de gestion - organisation de l'équipe

Concernant la gestion de l'école (décisions à prendre, projets à discuter, problèmes rencontrés, informations à partager...), des réunions d'équipe s'imposent régulièrement, en plus des temps de concertation institutionnels.

Répartition des tâches - Outils de partage

Les tâches qui incombent à chacun(e) sont assurées avec un souci de totale responsabilisation.

En début de chaque année, les différentes tâches de direction (matérielles, administratives et pédagogiques) sont listées et réparties entre les membres de l'équipe.

L'organigramme est communiqué aux administrations et aux partenaires locaux.

Les équipes Freinet fonctionnant dans des établissements secondaires existants travaillent en coopération avec l'équipe administrative.

Mode de décisions

Les décisions sont prises par le Conseil coopératif de l'école.

Les membres de l'équipe en appliquent les décisions.

Le Conseil des enseignants reste garant du bon fonctionnement de l'école.

Système de nomination dans les équipes Freinet

- Tous les postes vacants ou susceptibles d'être vacants dans des équipes Freinet sont indiqués comme postes "à contraintes particulières" dans le mouvement des personnels.
- Les personnes intéressées par ces postes doivent prendre contact avec l'équipe avant de faire acte de candidature.
- Une réunion est organisée entre les candidat(e)s et l'équipe en place.

Accord et engagement sur les "contraintes particulières" : les postulants doivent adhérer à la Charte des écoles Freinet, de l'Ecole Moderne et signer le contrat de coopération de l'école demandée.

- A l'issue de cette prise de contact, il est proposé aux Commissions paritaires une liste de personnes ayant effectué les démarches ci-dessus.
- Les postulants n'ayant pas effectué toutes ces démarches verront leurs vœux sur l'école neutralisés lors du mouvement.

L'évaluation des équipes

Le travail en équipe Freinet implique une transformation du métier.

Les personnels travaillant au sein d'une équipe Freinet font partie d'un système évolutif, coformateur et coévaluateur, impliquant la responsabilisation de chacun(e).

L'équipe définit ses objectifs en fonction d'un constat de terrain et en se référant aux orientations politiques et pédagogiques de l'ICEM - Pédagogie Freinet.

L'évaluation des équipes est nécessaire et doit pouvoir prendre en compte :

- les projets de l'équipe,

- les bilans des différentes étapes des projets et leur évolution, dans un souci permanent de régulation,
- les innovations dans leurs réussites et leurs niveaux de réussite,
- l'aspect formateur du travail en équipe coopérative.

L'évaluation du travail d'une équipe coopérative ne peut donc être une évaluation uniquement individuelle et normative mais doit prendre en compte l'ensemble des projets de l'école et leur cohérence, en ouvrant des nouvelles pistes pédagogiques et de recherches.

La formation et co-formation entre équipes

Les équipes Freinet sont ouvertes aux recherches menées dans les Universités , à l'INRP et dans les organisations liées au CLIMOPE et les Mouvements d'Education populaire.

Pour atteindre ses objectifs l'équipe peut faire appel à d'autres partenaires (spécialistes, chercheurs...). Elle doit gérer de nombreux projets auxquels participent des structures ou des personnes du quartier ou du village (Maison de quartier, parents...). Chaque projet fait l'objet de bilans avec tous ces acteurs. Ces bilans servent de base de travail pour d'autres projets.

L'ensemble des équipes Freinet entretient des échanges réguliers et a besoin de rencontres nationales, régionales et départementales dans le cadre de l'ICEM – Pédagogie Freinet et des plans de formation du Ministère de l'Education Nationale.

Les équipes Freinet choisissent d'accueillir sur la base d'un contrat, individuel et /ou institutionnel, les personnes désirant approcher la Pédagogie Freinet.

Relations avec les partenaires

L'organisation coopérative des équipes implique une reconnaissance particulière de ses spécificités par les différents partenaires et donc un nouveau mode de relations.

Relations avec les collectivités territoriales :

- Reconnaissance de la direction collégiale ou coopérative.
- Reconnaissance de la Charte des équipes Freinet ainsi que du caractère spécifique de recherches pédagogiques qui en découle ce qui implique que le personnel communal (cantine, garderie, surveillants, intervenants culturels) doit prendre en compte le projet

pédagogique de l'école et se conformer à son esprit. Il doit participer à des réunions de concertation au sein de l'équipe éducative.

Relations avec les parents

Le souci des équipes Freinet est d'ouvrir l'école aux parents pour construire avec eux un projet d'éducation qui saura prendre en compte leurs demandes, leurs attentes, dans l'intérêt des enfants, au regard des textes officiels de l'Education Nationale, de la Charte des équipes Freinet et de la Convention internationale des Droits de l'Enfant.

Les équipes pédagogiques donnent la possibilité aux parents qui le désirent et le peuvent de collaborer à certaines activités scolaires et extra-scolaires.

Relations avec les syndicats et les fédérations de parents

La reconnaissance de la charte des écoles Freinet n'a pas pour but de donner des avantages aux écoles et aux personnels qui s'en inspirent mais de donner la possibilité de fonctionner dans cet esprit.

L'ICEM-pédagogie Freinet travaille en liaison avec les syndicats et les fédérations de parents d'élèves, afin de tout mettre en œuvre pour que de tels projets aboutissent et puissent garantir le respect de cette charte par l'éducation nationale et les collectivités territoriales, en vue de la transformation de l'école.

Relations avec le monde environnant (associations et voisinage de l'école)

L'école se doit d'être ouverte sur le monde environnant, c'est pourquoi l'équipe éducative a le souci de faire découvrir ce monde aux enfants/adolescents mais aussi de faire participer ceux-ci à la vie de l'école.

Il est primordial de développer des échanges réguliers et constructifs entre école, quartier ou village et familles, vers l'instauration d'un espace éducatif permanent.

B) Contrat de coopération en équipe Freinet

Les équipes pédagogiques en convention avec l'ICEM sont constituées d'enseignants travaillant dans l'esprit de la pédagogie Freinet dont ils respectent les orientations et principes fondamentaux.

Leurs membres s'appliquent à mettre en œuvre le projet pédagogique spécifique de l'école.

PRINCIPES ET FONCTIONNEMENT DES EQUIPES

L'organe représentatif et décisionnel de l'équipe est le conseil des enseignants, en concertation avec le Conseil coopératif.

- il demeure un organisme de réflexion et de décision.

- Il fonctionne de façon coopérative, aucune voix n'étant prépondérante.

1. Les décisions y sont prises à la majorité des membres de l'équipe et appliquées par tous.

2. Il se réunit régulièrement à date fixe. Il tient à jour le cahier des décisions. En cas de nécessité, il peut se réunir exceptionnellement à la demande d'un seul de ses membres.

3. Les absents consultent ce cahier et tiennent compte des décisions prises.

4. Chaque enseignant participe à l'animation pédagogique de l'école (conférences, portes ouvertes, réunions avec des partenaires extérieurs, commissions...).

5. L'équipe met en place des objectifs, des techniques et des outils cohérents dans le souci d'une continuité des apprentissages.

6. Des conseils d'enseignants et des commissions de travail seront régulièrement consacrés à des échanges et des mises au point pédagogiques.

7. La répartition des enseignants variera en fonction des projets. Elle peut évoluer, notamment en suivant les enfants sur plusieurs années.

CONTRAINTES ET SUJETIONS

Travailler en équipe n'est pas sans contraintes. Celles-ci se définissent et se modulent selon la mise en place des projets.

En voici quelques caractéristiques :

1. Disponibilité en temps :

1.1 Participation à la réunion hebdomadaire de l'équipe pédagogique, en sus des réunions réglementaires.

1.2 Nombreuses concertations entre enseignants, avec les partenaires socio-éducatifs et les parents, particulièrement les parents d'enfants en difficultés.

2. Ouverture et esprit de recherche :

2.1 Aptitude à réajuster son action pédagogique, en fonction des résultats et bilans menés en équipe.

2.2 Permanence de la volonté d'oeuvrer en " praticien-chercheur " dans l'optique de la pédagogie Freinet.

2.3 Respect de l'unité et de la cohérence pédagogique définie.

2.4 Ouverture de sa classe, confrontation des pratiques de façon continue, acceptation du principe de coformation.

2.5 Ouverture vers le groupe ICEM-Pédagogie Freinet ; participation à des stages, rencontres et/ou chantiers de travail.

3. Acceptation du principe de partage de certaines charges traditionnellement attribuées au directeur (à la directrice) ou à l'équipe administrative.
